

Séance du mardi 20 mai 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **22**
Votants : **23**

Date de réunion

20/05/2008

Date de convocation

14/05/2008

Date d'affichage

30/05/2008

Le **20/05/2008** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : BUET Jean-Pierre, Maire, DECARRE Gilles, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, CATRY Benoît, DURAND Claude, SAUTIER Pierre, BETEMPS Véronique, PERREARD Damien, RAUER Nadine, TREMBLAIS Alain, BARBIER Lucien, MASSIN Marie-Christine, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procurat ion(s) : BURRIN Maryline à DERONZIER Martine, FORTI Françoise à DECARRE Gilles à partir du point n°9.

Absent(s) : BURRIN Maryline, FORTI Françoise à partir du point n°9.

Secrétaire de séance : BONAVENTURE André.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2008 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n°1 « EXTENSION EHPAD – CESSION FONCIERE AU CCAS – Parcelle D 1248 ». Accord à l'unanimité.

0 DELEGATIONS AU MARIE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

- 0.1 - *Décision n°2008-016* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelle C1923 - Humilly) ;
- 0.2 - *Décision n°2008-017* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelles B1525, B1815 et B1817 - Chef-lieu) ;
- 0.3 - *Décision n°2008-018* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelles C203 et C204 - Essertet) ;
- 0.4 - *Décision n°2008-019* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelle ZI385 - Vaux) ;
- 0.5 - *Décision n°2008-020* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelle ZN155 - Germagny) ;
- 0.6 - *Décision n°2008-021* : non exercice du droit de préemption urbain (parcelle E1382 - l'Éluisset) ;
- 0.7 - *Décision n°2008-022* : approbation d'un contrat d'assurances multirisques avec la société AXA ;
- 0.8 - *Décision n°2008-023* : approbation d'un contrat de location de chapiteau avec la F.O.L. 74 ;
- 0.9 - *Décision n°2008-024* : approbation d'un contrat de location/entretien (bobines essuie-mains + tapis de sol) avec la société Élis ;
- 0.10 - *Décision n°2008-025* : approbation d'un contrat de fourniture des cartes professionnelles des agents de police municipale avec l'Imprimerie Nationale ;
- 0.11 - *Décision n°2008-026* : approbation d'un contrat d'audit et de conseil en assurances avec la société Protectas ;

1 EXTENSION EHPAD - CESSION FONCIERE AU CCAS – *Parcelle D 1248*

Point retiré de l'ordre du jour.

2 PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'HABITAT – *Dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols*

M. MENU, explique à l'assemblée, que le Code de l'urbanisme autorise le Conseil Municipal à décider du dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) dans la limite de 20 % pour les constructions qui justifient le respect des critères de performance énergétique définis par le label « haute performance énergétique » mentionnés à l'article R 111-201 du Code de la construction et de l'habitation.

Préalablement à la préparation de la délibération, M. MENU souhaite connaître l'avis de l'assemblée quant à la mise en place de cette mesure qui vise à terme à favoriser les économies d'énergie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de M. MENU et demande à ce dernier de présenter le dossier définitif lors d'une prochaine séance.

3

TRAVAUX ELECTRICITE – STATION DE POMPAGE DE VEIGY – *Opération Seleg 74 n°07.810 – Tarif jaune Veigy*

M. BONAVENTURE explique à l'assemblée que le Seleg 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Poste Veigy – tarif jaune ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement des opérations proposé ci-dessous :

montant global des travaux estimé à :	22 331 €
avec une participation communale s'élevant à :	11 202 €
et des frais généraux à :	670 €

4

COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS – *Election des représentants du conseil municipal*

M. le Maire explique à l'assemblée qu'ils doivent désigner les représentants du conseil municipal qui représenteront la Commune de Viry aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Genevois. A l'issue du scrutin, les conseillers suivants ont été élus à l'unanimité :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Mobilité – Transports	André BONAVENTURE	Claude BARBIER
Eau, contrat rivière, agriculture et environnement	Damien PERREARD	Pierre SAUTIER
Aménagement du territoire	Jean-Pierre BUET	Lucien BARBIER
Finances	Gilles DECARRE	Laurent CHEVALIER
Développement économique formation	Gilles DECARRE	Françoise FORTI
Assainissement	Pierre SAUTIER	Claude DURAND
Social	Martine DERONZIER	Nadine RAUER
Relations transfrontalières communication	Jean-Pierre BUET	Claude BARBIER
Logement	Martine DERONZIER	Nadine RAUER
Sport	Xavier ANDREANI	Benoît CATRY
Déchets	Denis VELLUT	Joël DUPENLOUP
Scolaire – transport scolaire	Gilles DECARRE	Véronique BETEMPS
Développement durable	André BONAVENTURE	Laurent CHEVALIER
Urbanisme et SCOT	Jean MENU	Claude BARBIER

5

PREVENTION SPECIALISEE – *Election des représentants du conseil municipal*

La Communauté de Communes du Genevois est conventionnée avec l'association « Passage » qui mène des actions de prévention spécialisée en direction des adolescents. Il convient de désigner un représentant titulaire (et son suppléant) qui siègera au comité de pilotage local de l'association qui se réunit environ 3 fois par an.

A l'issue du scrutin, les conseillers suivants ont été élus à l'unanimité :

	Titulaire	Suppléant
1	Maryline BURRIN	Martine DERONZIER

6

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL – *Election des représentants du conseil municipal*

Dans le cadre de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 modifiée et à l'article 10 du décret n°93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains commerces de détails, le Préfet fixe par arrêté préfectoral la composition de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial (CDEC) pour chaque demande d'autorisation. Il est demandé au conseil municipal de désigner 2 représentants au sein de cette instance, le Maire étant membre de droit. Les représentants seront appelés dans l'hypothèse où une demande d'exploitation commerciale sur le territoire de la Commune de Viry est examinée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Christine MASSIN et M. Gilles DECARRE comme représentants de la Commune au sein de la CDEC.

7 SMDEA – Election du délégué de la commune

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (S.M.D.E.A.), auquel la Commune de Viry est adhérente apporte un appui financier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant communal. A l'issue du scrutin, M. Pierre SAUTIER, est élu à l'unanimité.

8 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU VUACHE– Election d'un délégué supplémentaire

Dans le cadre du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (S.I.A.V.) il convient d'adjoindre au délégué titulaire Luc Mery, représentant d'une association de protection de la nature une suppléante. L'association Apollon 74 propose Madame Louisa GAVAGGIO de l'Eluset. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Madame Louisa GAVAGGIO.

9 JURES D'ASSISES 2008 – Elaboration de la liste des jurés

La liste préparatoire annuelle des jurés d'assises, après tirage au sort, s'établit comme suit :

- | | | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| - BOUVARD Yvonne ép. DEGOURNAY | - KHAMVONGSA Sylvain | - SNOWDEN David |
| - BADDAMS Jérôme | - SCHEIDEGGER Nicolas | - BRANCHART David |
| - DUNAND Bernard | - CHEY Myriam | - DECOPPET Michèle ép. SECRET |

10 PERSONNEL COMMUNAL – Modification de poste

Suite au départ d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe et dans le cadre du recrutement, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications de poste suivantes :

- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- Création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

11 VIRY TENNIS CLUB – Demande de subvention

M. DECARRE, présente la demande de subvention du Viry Tennis Club qui sollicite une subvention afin d'équilibrer son budget de fonctionnement. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 050 €.

12 ETOILE SPORTIVE DE VIRY – Demande de subvention

M. DECARRE, présente à l'assemblée la demande de subvention du comité de l'Etoile Sportive de Viry qui sollicite une subvention, pour 2008-2009 de 4 300 € dans le but de pouvoir continuer son activité et si possible l'améliorer. L'assemblée, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 000 €

13 COMICE AGRICOLE ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN – Demande de subvention

Mme DERONZIER, explique à l'assemblée, que les jeunes agriculteurs du genevois organisent le 19 octobre prochain à Valleiry le comice de l'arrondissement de Saint Julien. A cette occasion, ils sollicitent une participation de la commune sous la forme d'une subvention ou de lots. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention d'un montant de 150 €.

14 ATTELAGE LOISIRS – HAUTE-SAVOIE– Demande de subvention

M. BONAVENTURE, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association Attelage loisirs de Haute-Savoie. Elle organise le 1^{er} juin prochain le premier T.R.E.C en attelage sur la Commune et elle sollicite le conseil municipal afin d'acheter des plaques d'écuries et de flots (rubans) dans le but de récompenser et de laisser un souvenir aux meneurs participants. L'assemblée, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention de 186 € correspondant à l'achat de 60 plaques et 80 flots.

15 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE– Virements de crédits

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'investissement :

Articles	Dépenses	Recettes
6718	120,00 €	
6068	- 120,00 €	

Questions diverses

Monsieur Joël DUPENLOUP questionne Monsieur le Maire sur l'envol de poussières généré par l'exploitation du site de granulats situé dans la zone artisanale des Tattes. Monsieur BUET informe :

- un courrier a été adressé à l'entreprise GIE constructeurs A41 et aux Carrières Saint Laurent afin de leur préciser qu'un arrosage régulier des pistes est nécessaire pour éviter l'envol des poussières pendant la circulation des engins, que le goudronnage des entrées et sorties du site est fondamental pour atténuer les poussières et que les transporteurs doivent respecter la vitesse prévue,
- un rendez-vous sur place avec la société GIE constructeurs A 41 a été organisé,
- un courrier de réponse a été adressé aux riverains de la zone suite à leurs pétitions.

Monsieur Laurent CHEVALIER demande à Monsieur le Maire des informations sur le dépôt sauvage situé Route de Coppet à l'Eluiset, sur un terrain privé. Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place, l'intervention de la cellule environnement de la DDE et de la DRIRE et que les frais inhérents à l'enlèvement seront pris en compte par la mairie et refacturés au propriétaire.

Monsieur Claude BARBIER interroge Monsieur le Maire sur les personnes, non membre du conseil municipal, composant le Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur le Maire énonce :

- Fernande BOUILLARD représentant l'association d' « Aide à Domicile à Milieu Rural »,
- Marie-Claire VIEUX représentant l'association « Alternance »,
- Jeannette FORESTIER représentant l' « Association Familles Rurales »,
- Madeleine SECHAUD représentant le comité paroissial,
- Mireille TEXIER représentant l'association « Arc en Ciel ».

Monsieur Claude BARBIER explique à Monsieur le Maire que lors de la campagne électorale, ce dernier avait énoncé qu'il ferait un recours, si il était élu, contre l'installation de la centrale d'enrobé. Monsieur Claude BARBIER souhaite savoir si Monsieur le Maire va faire un recours. Monsieur le Maire répond qu'il a envoyé un courrier à la Préfecture de Haute-Savoie pour faire connaître son mécontentement sur la procédure employée et sur la non consultation de la Commune sur ce dossier. Il précise qu'il ne déposera pas de recours puisqu'il s'agit d'une installation classée temporaire liée à la construction de l'autoroute A 41.

Monsieur Claude BARBIER souhaite obtenir plus d'informations sur les travaux communaux afin de pouvoir répondre aux administrés qui pourraient l'interroger. Monsieur le Maire répond qu'avant chaque conseil municipal il sera procédé à une réunion de travail qui servira à donner les informations sur les travaux engagés par la commune. Messieurs André BONAVENTURE et Lucien BARBIER expose à l'assemblée l'avancé des travaux d'assainissement sur le hameau d'Essertet. Monsieur André BONAVENTURE précise que les travaux dans la ZAC des Grands Champs Sud devraient commencer, si le temps le permet, sous quinzaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET